

327

DQ3.1

Projet d'agrandissement de la mine aurifère
Canadian Malartic et de déviation de la
route 117 à Malartic 6211-18-015

ENVOI PAR COURRIEL

Malartic, le 8 juillet 2016

Monsieur Maxandre Guay Lachance
Coordonnateur de commission
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Réponses aux questions complémentaires du 28 juin 2016 (DQ3, n^{os} 1 et 2)
Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la
route 117**

Monsieur,

Vous trouverez ci-bas les réponses aux questions complémentaires du 28 juin 2016 (DQ3, n^{os} 1 et 2).

1- L'évaluation des propriétés

- a. À quelle date ou à quelle période remonte la plus récente évaluation de la valeur foncière des propriétés produite pour la ville de Malartic ?
- b. La méthodologie employée par les évaluateurs tient-elle compte des quartiers où se trouve la propriété et de sa proximité relative avec la fosse minière ? Si oui comment et sinon, pourquoi ?

Réponse : Ci-joint la réponse reçue le 29 juin 2016 des évaluateurs externes de la Ville, laquelle est produite comme Annexe 1.

2- Le Plan de développement durable

Le Plan de la Ville de Malartic – 2016-2020 (document déposé DB23) comprend un volet « responsabilité environnementale ».



- a. *Veillez préciser comment il prend en compte les principes « protection de l'environnement », « préservation de la biodiversité » et « respect de la capacité de support des écosystèmes ».*
- b. *Quelle est l'influence du projet d'extension de la mine et de déviation de la route 117 sur la prise en compte de ces principes?*
- c. *Est-ce qu'une démarche de collaboration entre le promoteur et la Ville a été mise en place à cet égard? Veuillez préciser.*

Réponse : La réponse suivra ultérieurement.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Me Gérald Laprise
Directeur général *par intérim* et greffier

GL/gr

p.j. (1)

Réf. : 114-220



Annexe 1

Questions complémentaires du 28 juin 2016

DQ3no 1

*Projet d'agrandissement de la mine aurifère
Canadian Malartic et de déviation de la route 117*

Val-d'Or, le 29 juin 2016

PAR COURRIEL

Monsieur Gérald Laprise
Directeur général adjoint -greffier
Ville de Malartic
901, rue Royale
Malartic (Québec)
J0Y 1Z0

Objet : Projet d'agrandissement de la mine
Canadian Malartic et de déviation de
la Route 117 à Malartic

Monsieur,

Pour faire suite à votre courriel du 29 juin dernier concernant le projet mentionné en rubrique, il nous fait plaisir de vous donner les informations suivantes :

Question :

a) L'évaluation des propriétés :

À quelle date ou à quelle période remonte la plus récente évaluation de la valeur foncière des propriétés produite pour la ville de Malartic ?

Réponse :

Le rôle d'évaluation a été produit pour les exercices financiers 2014, 2015 et 2016 et la date de référence pour le marché est le 1^{er} juillet 2012.

Question :

b) La méthodologie employée par les évaluateurs tient-elle compte des quartiers où se trouve la propriété et de sa proximité relative avec la fosse minière ? Si oui comment et sinon, pourquoi ?

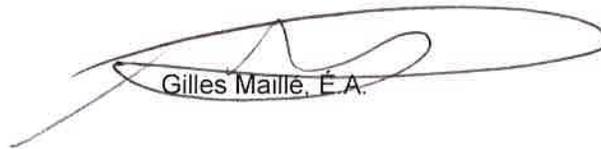
Réponse :

Non, car à la date de référence du marché, soit le 1^{er} juillet 2012, aucun travaux n'ont été effectués pour la nouvelle fosse ou la déviation de la Route 117. Par conséquent, nous tiendrons compte de certaines caractéristiques, soit la proximité de la nouvelle fosse, le bruit, etc., lorsque les travaux seront réalisés afin de déterminer les nouvelles unités de voisinage et lorsque les transactions nous indiqueront la valeur des propriétés qui seront situées près de la nouvelle fosse.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

La Société d'Analyse Immobilière Abitibi inc.

GM/jd



Gilles Maillé, E.A.